

Inclosure 2 in No. 1.

M. Lamirande to Earl Cowley.

Paris, Prison de la Préfecture de Police,
le 11 Septembre, 1866.

Excellence,

J'AI été enlevé de la prison de Montréal, où j'avais été commis par une sentence injuste, pour y attendre mon extradition, dans des conditions telles que je crois qu'en les faisant connaître à votre Gouvernement, il y verra une violation des lois Anglaises, et du Traité d'Extradition entre la France et l'Angleterre, et qu'il pourra vous autoriser à me réclamer au Gouvernement de l'Empereur.

La sentence qui m'avait commis pour l'extradition était frappé-d'appel, et le procès, instruit et déjà plaidé devant un Juge d'un degré supérieur au premier, devait se terminer le lendemain à 11 heures du matin par la décision de ce Magistrat, quand se passèrent les faits suivants.

A 11 heures du soir, après avoir assisté au départ simulé du train de Montréal à Québec, le Magistrat en question vint s'assurer lui-même que j'étais bien à la prison. Entre 1 heure et 2 heures du matin, je reçus l'ordre du Directeur de la Prison de me lever et de partir. L'Agent de la Police Française envoyé à ma poursuite s'empara de moi avec l'aide de plusieurs autres personnes, cela de force, et sans pouvoir me montrer l'ordre en vertu duquel on m'entraînait. On me plaça dans une voiture, et on me conduisit à une station du chemin de fer de Montréal à Québec (la station St. Charles, je crois), et non à la gare de Montréal. Car simulant un départ, pour tromper tout le monde et mon défenseur, et le Juge, qui le lendemain matin à 11 heures devait prononcer sa sentence, et l'autorité elle-même, on avait fait partir le train à son heure habituelle, 10 heures, et on l'avait arrêté pendant trois ou quatre heures à la station dont je parle plus haut. On m'enferma, sous la garde de trois hommes, dans un compartement réservé aux employés de la Compagnie. Je vis passer un de mes avocats à New York, Mr. Spilthorn, la seule personne probablement qui ait pu réussir à s'apercevoir de mon enlèvement. Je voulus lui parler; on m'a empêché par la force. Arrivé à Québec, je fus placé à bord du "Damascus," dont on avait retardé le départ, et où l'avocat, dont je viens de parler, demanda en vertu de quel ordre on m'enlevait ainsi. Les personnes qui m'entouraient répondirent qu'elles n'avaient pas de comptes à lui rendre; qu'elles exécutaient des ordres, et n'avaient aucune pièce à montrer: il se retira, en protestant contre cet incroyable abus de la force.

Arrivé à Liverpool, où ne se trouvait pas de Magistrat compétent pour connaître de mon affaire, on me dirigea sur Londres, où je devais, disait-on, trouver ce Magistrat. Là on me conduisit de nuit à un hôtel, situé dans une rue dont j'ignore le nom, ainsi que celui de l'hôtel. Trois personnes y vinrent; on me dit que c'étaient des avocats prévenus par une dépêche de M. Doure, mon défenseur à Montréal. Après une conversation, hors de ma présence, entre ces messieurs et un Canadien qui m'accompagnait depuis Montréal, avec l'Agent de la Police Française, ces trois personnes se retirèrent, sans que je pusse avoir aucune communication avec elles. A 6 heures du matin on me fit sortir de l'hôtel, et on me conduisit au chemin de fer pour Douvres, d'où on m'embarqua pour la France.

Quand j'aurai dit à votre Excellence que la sentence du premier Juge m'inculpe du crime de faux que je crois n'avoir commis, ni selon les lois Françaises ni selon les lois Anglaises; que dans le procès intenté contre moi à New York on avait même abandonné ce chef d'accusation; que l'avocat de la Couronne à Montréal a reconnu lui-même que je n'avais pas commis ce crime; que, d'ailleurs, je ne demande point à être rendu à l'Angleterre pour y être mis en liberté, mais seulement pour que le procès interrompu à Montréal par la force continue, ou que je suis prêt, si on le préfère, à le subir devant la Haute Cour d'Angleterre, ou n'importe quelle autre juridiction, il me semble que le Gouvernement de la Reine pourra être touché de ces graves motifs, et vous priera de me réclamer au Gouvernement de l'Empereur.

Je prie votre Excellence de vouloir bien transmettre ma lettre au Gouvernement Anglais, et de m'en accuser réception.

J'ai, &c.
(Signé) E. S. LAMIRANDE.

P.S.—La pièce qui manquait aux personnes qui m'enlevaient était, je crois, cette exigée par le Traité, en vertu de laquelle j'aurais pu être arrêté régulièrement en France sous l'inculpation du crime pour lequel on demandait mon extradition.